

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIE-ET-ANGONNES

Conformément aux dispositions des articles L52.11 et L2121.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **26 mars 2012**, sous la présidence de Robert MEYER, Maire. Date de convocation des conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie : 21 mars 2012.

Présents : Madeleine BONZI, Dominique JAIL, Robert MEYER, René SESTIER, Yves MARKOWICZ, Nicole BOULEBSOL, Jean-Marie ROUSSET, Jean-François EXCOUSSEAU, Bernard CHARVET, David AUBENAS, Sylviane BIZET, Daniel CHAZAL, Nicolas GROJEANNE, Philippe MOURRAT.

Excusés : Amable GARCIA, Céline ASTIER, Xavier VIGOUROUX,

Absente : Géraldine MONTESINOS.

Procuration : Amable GARCIA a donné procuration à Robert MEYER. Xavier VIGOUROUX a donné procuration à Yves MARKOWICZ.

Les conditions à l'article L2121.17 étant remplies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal **Philippe MOURRAT**, conseil municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

➤ Validation du compte-rendu du conseil municipal du 21/02/12.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ Présentation du compte de gestion 2011 du Receveur Municipal.

Le Maire présente le compte de gestion du budget principal et du budget des services publics d'eau et d'assainissement, établis par le Receveur Municipal, Nadine GRONDIN. Ces documents justifient l'exécution du budget et présentent l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Le compte de gestion doit être approuvé avant l'adoption du compte administratif correspondant.

1°) Budget communal, au 31/12/2011 :

- Le **patrimoine de la commune** s'élève à 17.634.000. Par rapport à 2010, la valeur de l'actif a augmenté de 2.544.000 d'euros. Les fonds propres de la commune évoluent au fur et à mesure des investissements réalisés, notamment grâce à la construction du groupe scolaire.
- La **dette financière** est de 1.500.000 euros.

Commentaires du Receveur au sujet de la situation financière de la commune :

- ❖ Une hausse plus importante des produits de fonctionnement (+13%) que des charges (+1,18%) en 2011 permet de dégager une capacité d'autofinancement nette de 451.000 euros (31% des produits de fonctionnement réels), soit 21% de plus qu'en 2010 .
- ❖ Les ressources fiscales reçues par la commune représentent 70% des produits réels de fonctionnement, mais la marge de manœuvre sur la fiscalité directe par rapport aux taux moyens du département se réduit.
- ❖ Compte tenu de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des hausses de produits, la commune a pu supporter les dépenses d'équipement du groupe scolaire

(4M€), en utilisant son autofinancement et en recourant à l'emprunt, sans une dégradation trop importante des principaux indicateurs d'alerte.

- ❖ Toutefois l'année 2012 devra permettre d'établir un constat définitif, tenant compte de la réalisation effective de la vente du terrain Bouchain (800.000 euros) et de la rentrée des dernières recettes liées à l'opération du groupe scolaire (354.000 euros). Cette année devra être considérée comme « une pause indispensable avant de réexaminer le calendrier des investissements ».

2°) Budget eau et assainissement, au 31/12/2011 :

- Le patrimoine des services eau et assainissement s'élève à 4.785.000 euros, contre 4.815.000 euros en 2010,
- La dette financière est ramenée à 634.000 euros, contre 734.000 euros en 2010.

Lors de la présentation, le Maire a mis l'accent sur l'examen des comptes présentant les résultats de l'exercice, et sur l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du receveur municipal : opérations budgétaires, opérations d'ordre, etc.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ Vote du compte administratif des budgets de la commune et annexes et affectation des résultats pour l'année 2011.

Le Compte administratif est le reflet du bilan financier et de l'exécution du budget de l'exercice. La synthèse présente la réalisation comptable totale des mandats de dépenses et des titres de recettes figurant dans les livres comptables de la collectivité.

Le Conseil Municipal :

- Se réunit sous la présidence de Bernard CHARVET, Maire Adjoint.
- Délibère sur les comptes administratifs de l'exercice de 2011 dressés par Robert MEYER, Maire.
- Considère que l'ordonnateur Robert MEYER a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011, les finances du budget principal de la commune et du service eau et assainissement.

1°) Budget communal :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 316 149,15 €	1 649 921,87 €	5 966 071,02 €
Titres de recettes émis (b)	2 904 791,87 €	1 796 010,26 €	4 700 802,13 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	479,60 €	479,60 €
Recette nettes (d = b - c)	2 904 791,87 €	1 795 530,66 €	4 700 322,53 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 316 149,15 €	1 649 921,87 €	5 966 071,02 €
Mandats émis (f)	3 043 858,65 €	1 306 231,03 €	4 350 089,68 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	613,38 €	613,38 €
Dépenses nettes (h = f - g)	3 043 858,65 €	1 305 617,65 €	4 349 476,30 €
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	-139 066,78 €	489 913,01 €	350 846,23 €
(h - d) Déficit	139 066,78 €	-489 913,01 €	-350 846,23 €

FD 1 305 617,65 €	- FR 1 795 530,66 €	489 913,01 €
	Résultat reporté (2010)	39 622,07 €
	Résultat 2011 à affecter	529 535,08 €

ID 3 043 858,65 €	- IR 2 904 791,87 €	-139 066,78 €
-------------------	---------------------	---------------

2°) Budget eau et assainissement :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	707 593,50 €	460 893,50 €	1 168 487,00 €
Titres de recettes émis (b)	162 397,02 €	371 622,51 €	534 019,53 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	4 444,38 €	4 444,38 €
Recette nettes (d = b – c)	162 397,02 €	367 178,13 €	529 575,15 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	707 593,50 €	460 893,50 €	1 168 487,00 €
Mandats émis (f)	169 902,60 €	322 721,18 €	492 623,78 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h = f – g)	169 902,60 €	322 721,18 €	492 623,78 €
Résultat de l'exercice			
(d – h) Excédent	-7 505,58 €	44 456,95 €	36 951,37 €
(h – d) Déficit	7 505,58 €	-44 456,95 €	-36 951,37 €

Fonctionnement	Résultat 2011	44 456,95 €
	Résultat reporté (2010)	99 893,50 €
	Résultat 2011 à affecter	144 350,45 €
	(Report à nouveau en section de fonctionnement)	
Investissement	Résultat 2011	-7 505,58 €
	Résultat reporté (2010)	478 953,75 €
	Résultat à reporter	471 448,17 €

- Procède au règlement définitif des budgets de 2011
- Propose de fixer les résultats comme indiqués ci-après :

1°) Budget communal

- ❖ 167.152,85 euros afin de couvrir le besoin de la section d'investissement comprenant les restes à réaliser de 2011.
- ❖ 362.382,23 euros reportés en section de fonctionnement.

2°) Budget eau et assainissement

- ❖ 144.350,45 euros reportés en section de fonctionnement.

Conclusion : La collectivité préserve une capacité d'autofinancement importante (451.758€) sachant que le montant de l'annuité de remboursement ne représente que 5,82% des produits de fonctionnement. Compte tenu de la raréfaction des subventions (État et Département), dans le futur les investissements courants devront être financés essentiellement par le résultat excédentaire du budget de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses (-10% des dépenses réalisées par rapport au budget prévisionnel) nous permet de comptabiliser en 2011 un résultat net de 350.000 euros, qui sera porté à la section d'investissement, augmenté en 2012 d'un complément de 350.000 euros. C'est donc 700.000 euros qui serviront à financer partiellement les travaux d'investissement de 2012, estimés à 2.777.392 euros.

Le Maire, Robert MEYER, étant sorti de la salle, n'a pas pris part au vote. L'assemblée municipale donne quitus à la gestion comptable et financière de l'ordonnateur.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2012 de la commune et des services publics d'eau potable et d'assainissement.**

Le Maire rappelle que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Sont présentés le budget principal de la commune, les budgets annexes des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'évolution des chiffres prévisionnels par rapport aux réalisations des années précédentes.

1°) Budget communal

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 2.103.682,23 euros pour la section de fonctionnement et à la somme de 3.403.996,25 euros pour la section d'investissement. Le Maire fait remarquer qu'en 2012 la section d'investissement est augmentée de la somme de 626.603 euros, provenant de l'intégration des écritures comptables (frais d'études) liées aux travaux du groupe scolaire.

En ce qui concerne le compte de fonctionnement les charges s'inscrivent en hausse à raison de 10% alors que les recettes prévisionnelles devraient augmenter de 8% (on prévoit un plafonnement des dotations et reversements de l'Etat et du Département).

Le Maire apporte des précisions sur les chiffres présentés et le financement des travaux prévus en 2012. Le budget porte essentiellement sur les travaux reportés de 2011 (travaux de sécurisation des Angonnes et du Bourg, voirie communale pour 614.000 euros), complétés de l'achat de deux appartements à Bouchain (260.000 euros). Il s'agit d'un budget important qui dépasse le potentiel de collectivité. Pour créer une nouvelle capacité de financement, le Maire propose de limiter en 2013 les investissements au strict minimum, ce qui répondra à une année d'intervalle à la demande du Trésorier de Vizille.

2°) Budget eau et assainissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 530.450,45 euros pour la section de fonctionnement et à la somme de 761.054,83 euros pour la section d'investissement.

Au niveau de la section de fonctionnement, nous prévoyons une hausse de 11% (par rapport au réalisé de 2011), occasionnée par le paiement de factures de 2011 mandatées sur 2012. En investissement, les travaux d'assainissement de Brié-Bas (360.000 euros) seront réalisés au cours de l'été et, comme prévu, ne feront pas l'objet d'un recours à l'emprunt. Un excédent de 150.000 euros, provenant d'un virement de la section de fonctionnement, est disponible et pourrait servir à financer des chantiers complémentaires.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Vote des taux d'imposition 2012.**

Lors de la réunion du 16/02/2012, la commission des finances a examiné l'évolution des bases et des taux d'imposition à partir des chiffres notifiés à la collectivité par les services fiscaux.

Après avoir étudié les simulations proposées, la commission préconise d'augmenter les trois taux d'imposition de la manière suivante :

▲ TH : + 2%

▲ FB et FNB : + 1%.

Le produit attendu représente 13.000 euros de recettes complémentaires par rapport à la recette fiscale à taux constant.

Le Maire attire l'attention sur le fait que les charges de fonctionnement sont couvertes par le produit des recettes fiscales à hauteur de 76%.

Les taux de contributions directes proposés pour 2012 se résument comme suit :

Taxe d'habitation : 7,10% au lieu de 6,96%.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,65% au lieu de 18,47%.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,42% au lieu de 31,11%.

Le Maire rappelle l'engagement pris au début du mandat de maintenir l'effort fiscal dans une constance et une limite raisonnable proche de l'inflation. Le produit obtenu alimentera en conséquence la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Suppression d'un emploi d'adjointe technique 2ème classe à temps non complet de 27 h 52 mm au service scolaire.**

Madame Marie-Thérèse D'Introno, adjointe technique 2ème classe, fera valoir ses droits à la retraite au 01/04/2012.

Suite à son départ, la collectivité est amenée à revoir l'organisation de travail au sein du groupe scolaire, notamment au niveau du dispositif de nettoyage des locaux. A compter du 01/04/2012, l'ensemble des sols sera pris en charge par un prestataire privé, conformément au marché souscrit avec la société Atoll Nettoyage.

Dans le cadre de la délibération du 14/03/2008 relative à l'embauche du personnel, les horaires liés au temps de cantine, de 11h30 à 13h30, seront assurés par un agent du service de remplacement du Centre de Gestion de l'Isère, compte tenu des difficultés à recruter un agent sur une tranche horaire aussi courte. Le Maire précise également que tous les agents du service sont affectés à la cantine pour assurer l'encadrement des enfants pendant le temps de repas et de garderie.

Dans ces conditions, il est proposé de supprimer l'emploi d'adjointe technique 2ème classe non affecté. L'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) sera recherché.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Création d'un emploi d'adjointe technique 2ème classe à temps non complet de 17 heures 20 mm au service scolaire.**

Le Maire propose de créer un emploi d'adjointe technique 2ème classe à temps non complet de 17 heures 20 mm annualisées au service scolaire, à compter du 01/04/2012.

Madame Irène Barbagallo, agent du service de remplacement du Centre de Gestion, travaille actuellement au sein du service depuis 2009. Ses horaires de travail de 22 heures hebdomadaires seront complétés en heures complémentaires en fonction des besoins.

Il est précisé que l'emploi est assorti de la possibilité de paiement des heures complémentaires, dans la limite où l'addition des heures du temps de travail réglementaire et celle du temps de travail complémentaire ne dépasse pas les 151 heures 67 minutes mensuelles légales. Cette décision sera soumise pour avis au CTP du CDG38.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Suppression d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe et création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe au service technique à temps complet de 35 heures hebdomadaires.**

Monsieur Claude Vallet, adjoint technique 1ère classe, a fait valoir ses droits à la retraite au 01/02/2012. Une proposition de profil de poste, correspondant à un agent d'entretien polyvalent/espaces verts, potentiellement évolutif, a été validée par la commission des Ressources Humaines du 04/11/2011. La procédure de recrutement a été lancée sur le mois de janvier 2012 et l'appel de candidature a été publié sur le site emploi-territorial du Centre de Gestion de l'Isère. Sur les 21 candidatures reçues, celle de Monsieur Calixte Berthelot a particulièrement retenu l'attention.

La commission des Ressources Humaines du 13/02/2012 propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique 1ère classe, créé par délibération du 26/10/2009 et de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe, plus adapté aux besoins de la collectivité.

La décision sera soumise pour avis au CTP du CDG38.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Convention pour les missions d'inspection et d'accompagnement dans le domaine de la prévention des risques professionnels.**

Le Maire propose de renouveler la convention pour les missions d'inspection et d'accompagnement dans le domaine de la prévention des risques professionnels, contractée le 26/03/2010 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

La convention prendra effet à compter de la date de signature pour une durée de deux ans, les modalités de la tarification étant précisées dans le document.

Bernard CHARVET fait remarquer que le coût de la prestation devrait être inclus dans le montant du contrat de la médecine de professionnelle. Le Maire adjoint s'abstient de voter la délibération.

Vote: favorable à la majorité

➤ **Prise en charge partielle de l'adhésion au contrat de prévoyance collective du maintien de salaire.**

La Loi du 19/02/2007 fait obligation à la Collectivité de mettre en place un dispositif d'action sociale au profit des agents territoriaux.

La commission des Ressources Humaines du 13/02/2012 propose que la Collectivité participe au financement de la protection sociale à travers le contrat collectif de garantie de maintien de salaire, souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, dont l'objectif est de garantir aux agents assurés le versement de prestations notamment en cas :

- ♣ de baisse de traitement consécutive à une incapacité de travail,
- ♣ d'invalidité permanente,
- ♣ de perte de retraite consécutive à une invalidité permanente,

Le décret n° 2011-1474 du 08/011/2011 précise les modalités d'intervention de la collectivité en la matière.

Une convention de participation sera signée avec l'organisme assureur et l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère sera recherché. Le montant de la participation financière communale proposé est de 25% et sera calculée sur la base de la

cotisation restante à la charge du salarié. Le prestataire percevra directement l'aide financière.

Le Maire met au vote la proposition. Le conseiller municipal Jean-François Excousseau s'abstient.

Vote: favorable à la majorité

➤ **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Brié-et-Angonnes.**

La Présidente de la commission d'urbanisme Nicole Boulebsol rend compte de la réunion du 23/03/2012 organisée en mairie avec l'AURG au sujet du déroulement de la procédure complexe de la révision du POS en PLU.

La démarche pour l'élaboration du PLU se décline en différentes étapes, du diagnostic à un plans d'actions en passant par un choix d'enjeux et des modalités de concertation. Elle nécessite une réelle dynamique de travail en interne, où chacun à un rôle à jouer. L'engagement de la collectivité se concrétisera par une délibération, à prendre sur le mois de juin ou juillet 2012 au plus tard, pour rester dans le calendrier proposé par l'AURG.

Le Maire rappelle que le chantier sera très important et sensible par rapport à la population. En effet, les prescriptions du SCoT contraindront l'urbanisation dans les limites actuelles avec une possibilité d'octroi de permis de construire limité à 11 logements par an alors que 137 demandes de reclassement, essentiellement en zone NC, ont été enregistrées. A partir de la liste des grands propriétaires fonciers de la collectivité, établie à partir des données cadastrales, nous analyserons l'utilisation de l'espace pour maintenir au territoire sa vocation agricole principale et aussi offrir à la population des lieux de vie de qualité.

En parallèle, nous lancerons une modification du POS consistant à un toilettage et à la mise réglementaire des documents. Les points relevant de la modification seront examinés par la commission d'urbanisme en liaison avec l'AURG.

Il est envisagé de débattre lors d'un conseil municipal privé de la méthodologie à envisager en termes de concertation, de réunions publiques et de formation de groupes de travail, le recensement des objectifs recherchés et la définition des études complémentaires à faire réaliser (carte de zonage,...).

La délibération municipale devant retenir une partie de ces définitions ne peut donc être votée dans l'immédiat et est retirée en conséquence de l'ordre du jour.

➤ **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois suite à la prise de la compétence de la petite enfance aux crèches et haltes garderies.**

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Sud Grenoblois est compétente pour les relais des assistants maternels.

Aujourd'hui et au terme de diverses réflexions, il apparaît opportun que le Sud Grenoblois étende sa politique dans le domaine de la petite enfance aux crèches et haltes garderies. Cette évolution permettra d'offrir et de développer un service qui profitera à l'ensemble des enfants du Sud Grenoblois et de satisfaire l'ambition de créer une trentaine de nouvelles places sur le territoire.

En conséquence, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes relatif au transfert de la compétence des équipements d'accueil des enfants de 3 ans et moins.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Questions diverses.**

- ✧ Les tableaux des **permanences électorales** pour les deux tours des élections présidentielles des 22/04 et 06/05 sont en cours de finition.
- ✧ **La journée propre** aura lieu samedi 31/03. Les points de rassemblement sont fixés sur les parkings des pompiers et du Mail à 8h30. Bernard Charvet pour le Bourg et Dominique Jail pour Tavernolles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'organisation. Un pot clôturera cette action citoyenne à 11h00 sous le préau de la halte garderie.
- ✧ Dans le cadre de la **semaine nationale du développement durable**, le Sud Grenoblois propose des animations gratuites aux écoles afin de sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement. Deux classes de la commune bénéficieront de ce programme, celles de Monsieur Fourchet, l'association Drac Nature interviendra le 27 mars après midi pour "Qu'y-a-t-il dans mon assiette et de Madame Virieu, la LPO Isère viendra le 5 avril après midi pour l'animation "biodiversité".
- ✧ Le Sud Grenoblois organise le 1er « **Challenge Mobilité Douce Inter-établissements** ». Le principe est d'inviter les salariés à utiliser un mode de transport doux un jour choisi entre le 2 et le 6 avril 2012 et de récompenser tous les participants. Cet évènement est gratuit pour les employeurs et les salariés. Trois établissements de notre commune participeront à cette action : la MAS le Val Jeanne Rose, le Fournil de l'Eau Vive et la mairie (pour 6 agents). Une trentaine d'employeurs du territoire du Sud Grenoblois sont d'ores et déjà inscrits.
- ✧ **Schéma intercommunal.** Nous avons jusqu'au 01/01/2014 pour prendre une décision de fusion avec la Métro. Un comité de pilotage a été nommé conjointement par le Sud Grenoblois et la Métro. Une présentation du projet du schéma du territoire avec les objectifs et les composantes de chaque communauté de communes est prévue prochainement. Cette réunion qui permettra de clarifier la situation sera suivie de la constitution de groupes de travail sur les compétences existantes.
- ✧ **Groupe de travail Transisère.** Suite à la distribution des questionnaires, 4,4 % de réponse ont été collectées sur Brié-et-Angonnes. C'est un mauvais score, mais c'est le cas dans toutes les autres collectivités (le maximum a été atteint par Herbeys avec 5,2 %). Le dépouillement des réponses des briataux va dans le sens des propositions que nous avons faites lors des réunions précédentes. Le groupe de travail a acté les orientations suivantes : plus aucun bus n'irait à la gare, tous s'arrêteraient à Grand Place (diminution du kilométrage, qui permet d'espérer en retour plus de bus) ; les bus ne passeraient plus par Bresson, réduisant ainsi le temps de trajet ; il y aurait un bus de Vizille à Tavernolles, et un autre d'Herbeys à Grand'Place, via Tavernolles, avec des horaires permettant la correspondance dans de bonnes conditions.
- ✧ **Fêtes Révolutionnaires.** Les prochaines Fêtes Révolutionnaires se dérouleront sur le week-end des 21 et 22 juillet 2012. Cette année l'évènement sera particulièrement attrayant avec des groupes de reconstitution français et étrangers de 300 personnes pour commémorer le 220^e anniversaire de la République. Le programme prévoit notamment l'évocation de la prise des Tuileries et de la bataille de Valmy, un concours de peintres, le banquet révolutionnaire, etc. Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement. Pensez à noter ces dates sur vos agendas !
- ✧ **Le mercredi des enfants** dans le Sud Grenoblois est prévu sur la commune le 22/08/2012 à la salle polyvalente de Tavernolles. Le spectacle intitulé « Les frères Komi » est mis en scène par la compagnie Banji Banjo. A l'ordre du jour : chansons et pitreries.
- ✧ **Services techniques.** Il est décidé d'équiper les services d'un nouveau véhicule (12.000 euros TTC).

Affiché en mairie le 04/04/2012.



Le Maire,
Robert MEYER